

Séance du mercredi 15 mai 2019

Date de la convocation: 06/05/2019

Membres en exercice : 12
L'an deux mille dix-neuf et le quinze mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES,

Présents : 8
Présents : André CAZÈRES, Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU, Pierre CAPOU, Alain LARROUDÉ, Jean-Baptiste RAMON, Marianne SARTHOU, Françoise TREY

Votants : 8

Représentés :

Excusés : Christian COUMET, Xavier MACIAS

Absents : Jean-Philippe CASTAIGNÈDE, Catherine LISSARRAGUE

Secrétaire de séance : Alain LARROUDÉ

2019_043 - Objet : RESTRUCTURATION-REHABILITATION DU REFUGE WALLON-MARCADAU : APPROBATION DE L'ACCORD-CADRE POUR LES HELIPORTAGES LIES AUX TRAVAUX

Objet de la délibération :

RESTRUCTURATION-REHABILITATION DU REFUGE WALLON-MARCADAU : APPROBATION DE L'ACCORD-CADRE POUR LES HELIPORTAGES LIES AUX TRAVAUX

Le Président rappelle que les prestations d'héliportage liées au chantier de restructuration-réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau ne feront pas partie des marchés de travaux à conclure; ces prestations seront prises en charge par la maîtrise d'ouvrage et organisées avec l'aide d'un coordonnateur. Cette coordination a pour objectif de respecter au mieux le planning des travaux en 2 phases prévu au total en 16 mois, en lien avec la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination confiée à M. BASSI pour ce projet, et de limiter aussi l'impact des héliportages sur la faune, conformément aux engagements figurant dans la demande d'autorisation environnementale.

La conception du projet de restructuration-réhabilitation, conforme au cahier des charges fixé par la maîtrise d'ouvrage, tend vers une optimisation des rotations, en particulier grâce à la valorisation des parties existantes en pierre qui génère des économies de gros-œuvre et à l'apport de structures nouvelles principalement en bois formant le toit et le mur arrière ainsi que les planchers intermédiaires. Au total le volume d'heures de vol est estimé à 265h dont 21 destinées à l'acheminement des ouvriers sur site, qui seront jumelés en début de chaque semaine avec les approvisionnements du chantier.

Sur ces bases-là une consultation a été organisée pour désigner le prestataire en vue de conclure un marché de type accord-cadre dont le montant maximum a été fixé à 500 000 HT.

Cinq offres ont été reçues pour ce lot, sur la base de 265h de vol estimé:

RF Tarbes	Entreprises	Montant de l'offre HT sur base 265h de vol
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/05/2019 065-256501321-20190515-2019_043-DE		

HELIBEARN	378 050
HBG (HDF)	388 410
SAF	397 500
AIRTELIS	418 000
AIR+	470 410

Le rapport établi par l'assistant à la maîtrise d'ouvrage (pj) rend compte de la chronologie de la consultation et de l'analyse des offres.

Après analyse des offres selon les critères figurant à l'article 19 du règlement de consultation (prix 60%, valeur technique 40%), l'offre d'Hélibéarn est la mieux-disante, avec les précisions suivantes :

- pour le critère prix, les prix unitaires proposés permettent à cette société d'être la moins élevée tant sur la base des heures estimées que sur le maximum de l'accord-cadre,
- pour le critère valeur technique, l'offre a obtenu l'appréciation de synthèse suivante (cf rapport d'analyse des offres et PV de la CAO en date du 4 septembre 2018): « pilotes expérimentés, connaissance du secteur, plusieurs références comparables, ateliers de maintenance proche; temps de mise à disposition d'un second appareil satisfaisant (45mn), mode opératoire bien décrit avec intervention des formateurs de la société ».

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/05/2019 065-256501321-20190515-2019_043-DE

Cet exposé terminé, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- **d'approuver** la conclusion d'un marché de type accord-cadre pour la réalisation des héliportages liés au chantier de restructuration-réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau à Cauterets,
- **de retenir** l'offre de la société HELIBEARN pour un montant de 378 050 HT correspondant à 265h de vol estimé par la maîtrise d'ouvrage pour mener à bien tous les travaux, le maximum de l'accord-cadre étant fixé à 500 000 HT, conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 4 septembre 2018
- **d'autoriser le Président** à signer le marché de travaux correspondant avec la société HELIBEARN,
- **d'autoriser le Président** à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président,


A. CAZERES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/05/2019 065-256501321-20190515-2019_043-DE